

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Consultante petite enfance avec diplôme fédéral / consultant petite enfance avec diplôme fédéral

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	But	4
1.1.1	Destinataires.....	4
1.1.2	Bases légales	4
1.1.3	Validité.....	4
1.2	Organes	4
1.2.1	Organe responsable	4
1.2.2	Commission d'assurance qualité	4
1.2.3	Secrétariat d'examen	5
2	Profil de la profession.....	5
3	Compétences opérationnelles professionnelles.....	5
4	Modules	5
4.1	Index des modules	5
4.2	Description des modules	5
4.3	Examens de modules et certificats de modules.....	5
4.4	Organisation et réalisation des examens de modules.....	5
4.5	Durée de validité des certificats de modules	5
4.6	Équivalence d'autres certificats de modules.....	6
4.7	Reconnaissance des modules des différentes prestataires	6
4.8	Recours auprès de la direction des prestataires de modules.....	6
5	Admission à l'examen final	6
6	Examen final	7
6.1	Dispositions générales	7
6.2	Objet de l'examen	7
6.3	Expertes et experts	7
6.4	Composantes de l'examen	7
6.4.1	Guides de la Commission AQ.....	7
6.4.2	Travail de diplôme	7
6.4.3	Entretien professionnel	8
6.5	Évaluation et répétition.....	8
6.5.1	Évaluation et conditions de réussite.....	8
6.5.2	Répétition	8
6.6	Égalité de traitement entre les régions linguistiques.....	9
6.7	Assurances	9
6.8	Recours auprès du SEFRI	9
7	Organisation de l'examen.....	9

7.1	Procédure administrative.....	9
7.2	Coûts à la charge des candidates et candidats	10
8	Dispositions finales	10
8.1	Dispositions transitoires	10
8.2	Approbation et édicition.....	10
	Annexe 1 Profil de qualification	12
	Annexe 2 Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules	17
A	Domaines des compétences opérationnelles	18
B	Contenus des modules et certificats de modules.....	18
Module 1	Introduction au soutien et à la pédiatrie.....	18
A	Domaine de compétences opérationnelles Gestion du savoir	18
A.1	Se préparer aux modules spécifiques	18
A.2	Appliquer de manière exemplaire les contenus spécifiques	18
B	Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement	19
B.1	Acquérir les bases du soutien et de l'accompagnement	19
	<i>Certificat de module Introduction au soutien et à la pédiatrie.....</i>	<i>20</i>
Module 2	Aspects pédiatriques du processus de soutien	21
C	Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement	21
C.1	Identifier la situation	21
C.2	Apprécier la situation et relever le besoin de soutien.....	21
C.3	Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	22
C.4	Mettre en œuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants.....	23
C.5	Apprécier l'efficacité des mesures	23
	<i>Certificat de module Aspects pédiatriques du processus de soutien.....</i>	<i>24</i>
Module 3	Aspects communicatifs du processus de soutien.....	25
D	Domaine de compétences opérationnelles Communication	25
D.1	Communiquer avec les personnes de référence et l'enfant	25
E	Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement	25
E.1	Identifier la situation	25
E.2	Apprécier la situation et relever le besoin de soutien.....	26
E.3	Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	27
E.4	Mettre en œuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants.....	27
E.5	Terminer le processus de soutien.....	28
E.6	Évaluer le processus de soutien.....	29
	<i>Certificat de module Aspects communicatifs du processus de soutien</i>	<i>29</i>
Module 4	La famille comme système évolutif	30
F	Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement	30

F.1	Identifier la „famille“ en tant que système et décrire les effets de facteurs systémiques sur la situation de soutien concrète.....	30
F.2	Conseiller et soutenir la famille comme système évolutif.....	30
	<i>Certificat de module La famille comme système évolutif.....</i>	<i>31</i>
Module 5	Rôle, gestion du savoir et organisation.....	32
G	Domaine de compétences opérationnelles Communication	32
G.1	Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle	32
G.2	Représenter les intérêts	32
H	Domaine de compétences opérationnelles Gestion du savoir	33
H.1	Assurer sa propre formation continue et son propre développement.....	33
H.2	Contribuer au développement professionnel de l'équipe	33
I	Domaine de compétences opérationnelles Organisation	34
I.1	Développer le champ d'activité et l'organisation	34
I.2	Collaborer avec les professionnels.....	34
I.3	Garantir et promouvoir la qualité	35
	<i>Certificat de module Rôle, gestion du savoir et organisation</i>	<i>35</i>

1 Introduction

En vertu du chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Consultante petite enfance avec diplôme fédéral / consultant petite enfance avec diplôme fédéral » du 11 novembre 2021 la commission d'assurance qualité (ci-après Commission AQ) édicte les présentes directives relatives à l'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) de consultante petite enfance avec diplôme fédéral / consultant petite enfance avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur de consultante petite enfance avec diplôme fédéral / consultant petite enfance avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction des consultations parents-enfants et leurs employeurs,
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur de consultante petite enfance avec diplôme fédéral / consultant petite enfance avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (Commission AQ) se compose des membres suivants :

- Sept à neuf consultantes et consultants petite enfance avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés;
- Les régions linguistiques sont représentées de manière appropriée.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen.

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Équivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la Commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la Commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglementations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la Commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'activité est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à un équivalent de quatre ans au minimum à un taux d'activité de 50 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'activité de 50 % au minimum. De plus, l'expérience professionnelle correspond aux conditions suivantes :
 - a) l'équivalent d'au moins quatre ans à un taux d'activité de 50% en consultation parents-enfants ou
 - b) l'équivalent d'au moins deux ans à un taux d'activité de 50% en consultation parents-enfants et un équivalent d'au moins deux ans à 50% avec un travail mettant l'accent sur des enfants âgés de 0 à 5 ans (selon l'art. 3.31b du règlement d'examen).
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).
- À l'échéance du délai d'inscription à l'examen, la dernière activité professionnelle dans le champ professionnel de la consultation parents-enfants ne doit pas dater de plus de six mois.

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le [site Internet du SEFRI](#).

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La Commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.
- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solutions, de conditions de réussite claires, etc.
- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Égalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Économicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables, autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la Commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux expertes ou experts. Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guides de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de la consultante ou du consultant petite enfance avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme est réputé maîtrisé s'il met en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat documente son travail de diplôme sous forme écrite et le remet dans le délai imparti.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Évaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Évaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Épreuve 1 Travail de diplôme	Un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le simple remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas admis.
Épreuve 2 Entretien professionnel	L'entretien professionnel est répété.

6.6 Égalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques est garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le [site Internet du SEFRI](#).

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La Commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La Commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.

8 Dispositions finales

8.1 Dispositions transitoires

Les conditions pour l'obtention du diplôme sans examen sont réglées de manière exhaustive au chiffre 9.11 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- Au moment du dépôt de la requête, l'expérience professionnelle exigée en consultation petite enfance soins d'oncologie doit avoir été acquise. Celle-ci correspond à l'équivalent d'au minimum
 - a) une expérience professionnelle en consultation parents-enfants de trois ans à un taux d'occupation de 50 % pour le « NDS Mütter- und Väterberatung Careum Weiterbildung, Aarau » pour les personnes diplômées qui ont débuté la formation dès mai 2018,
 - b) une expérience professionnelle en consultation parents-enfants de cinq ans à un taux d'occupation de 50 % pour le « Höheres Fachdiplom Mütterberaterin HFD, WE'G Zürich », et la « Gesundheitsschwester Mütter-Väterberatung, interdisziplinäres Spitex-Bildungszentrum ISB, Zürich, und Schule für spitalexterne Kranken- und Gesundheitspflege Zürich ».

N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel pour avoir droit au titre sans passer d'examen.

- Lorsque le taux d'occupation est inférieur, le nombre d'années d'expérience augmente en proportion. Les interruptions au cours de l'activité professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de certificats de travail. Ces documents doivent comporter au moins la mention du domaine d'activité « consultation parents-enfants ».
- Au moment du dépôt de la requête, la requérante ou le requérant doit attester d'un engagement ininterrompu d'au moins un an dans la consultation parents-enfants.

8.2 Approbation et édiction

Approuvé par l'organe responsable et édicté par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur de consultante / consultant petite enfance avec diplôme fédéral.

La Commission d'assurance qualité

Le président / la présidente



Cecile Annen

Berne, le 14 février 2023, adapté le 18 septembre 2023



Annexe 1 Profil de qualification

Compétences opérationnelles Introduction au soutien et à la pédiatrie

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
A Gestion du savoir	A.1 Se préparer aux modules spécifiques	A.2 Appliquer de manière exemplaire les contenus spécifiques			
	A.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral pilote la construction des compétences de manière ciblée. Elle est consciente de son rôle, mène une réflexion sur ses attitudes ainsi que sur les valeurs et normes sous-jacentes et gère la proximité et la distance de manière professionnelle et individuelle.	A.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie des situations, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité.			
B Soutien et accompagnement	B.1 Acquérir les bases du soutien et de l'accompagnement				
	B.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral est consciente de son rôle d'experte. Elle reconnaît et décrit les situations de soutien avec leur multiplicité et instabilité. Elle mène une réflexion sur ses attitudes ainsi que sur les valeurs et les normes sous-jacentes. Elle gère de manière professionnelle et individuelle la proximité et la distance. Elle crée un climat empreint d'estime, de confiance et d'acceptation.				

Compétences opérationnelles Aspects pédiatriques du processus de soutien

C Soutien et accompagnement	C.1 Identifier la situation	C.2 Apprécier la situation et relever le besoin de soutien	C.3 Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	C.4 Mettre en oeuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants	C.5 Apprécier l'efficacité des mesures
	C.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie sur la base de méthodes actuelles basées sur sde données scientifiques et de connaissances pédiatriques des situations, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité.	C.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme analyse, interprète et évalue les données pédiatriques relevées. Pour ce faire, elle tient compte des estimations des personnes de référence.	C.3.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe les objectifs avec les personnes de référence et les enfants en considérant diverses perspectives. Pour ce faire, elle se base sur des connaissances pédiatriques, sur des données probantes et sur l'analyse de son expérience.	C.4.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral propose des mesures appropriées de soutien et de promotion en tenant compte des besoins des personnes de référence et des enfants ainsi que de différentes sources de savoir, de lignes directrices et/ou de normes. Elle conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en oeuvre de mesures adaptées à leur situation individuelle.	C.5.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral évalue l'efficacité des mesures mises en oeuvre à l'aune des objectifs fixés.

Annexe 1

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
C Soutien et accompagnement	C.1.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie au cours du soutien le comportement relationnel des personnes de référence et de l'enfant. Elle identifie l'état du développement psychomoteur, cognitif et émotionnel, l'état de santé physique de l'enfant et les éventuels troubles régulatoires, de croissance et de nutrition.	C.2.2 La consultante petite enfance avec diplôme relève le besoin de soutien des personnes de référence et des enfants en tenant compte des ressources disponibles, des facteurs de risques et des conflits possibles.	C.3.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral développe et planifie d'entente avec l'équipe pluridisciplinaire des mesures et des solutions constructives. Elle gère les tensions et identifie les enjeux complexes.	C.4.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral élabore, avec les personnes de référence, des stratégies et des mesures de promotion de la santé, de prévention et de bien-être.	C.5.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral décide, en tenant compte des personnes de référence et des enfants, si les mesures mises en oeuvre sont à poursuivre, à adapter ou à mettre à fin.
			C.3.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe avec les personnes de référence des stratégies de prévention et de gestion à l'aune de critères.	C.4.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral encourage les personnes de référence et les enfants à utiliser les réseaux de soutien et les moyens auxiliaires spécifiques.	

Compétences opérationnelles Aspects communicatifs du processus de soutien

D Communication	D.1 Communiquer avec les personnes de référence et l'enfant
D Communication	D.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral est consciente de son rôle d'experte. Elle analyse, pilote et évalue les processus de relation professionnelle. Elle mène une réflexion sur ses comportements ainsi que sur les valeurs et normes fondamentales. Elle gère de manière professionnelle et individuelle la proximité et la distance.
	D.1.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral veille à un environnement propice au développement et à l'apprentissage dans le processus de soutien. Elle crée un climat empreint d'estime, de confiance et d'acceptation.
	D.1.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral choisit et utilise des méthodes de communication pertinentes pour soutenir le développement de la relation.



Annexe 1

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles					
	1	2	3	4	5	
E Soutien et accompagnement	E.1 Identifier la situation	E.2 Apprécier la situation et relever le besoin de soutien	E.3 Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	E.4 Mettre en oeuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants	E.5 Terminer le processus de soutien	
	E.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie des situations à l'aide de méthodes communicatives basées sur des données scientifiques, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité. Elle tient notamment compte des potentialités et des limites des enfants et de leurs personnes de référence.	E.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme présente l'appréciation de la situation de manière adaptée au public cible et transmet les relations complexes de manière compréhensible.	E.3.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe des objectifs réalistes avec les personnes de référence et les enfants en considérant leurs potentialités et leurs préférences. Elle gère les tensions, identifie les enjeux complexes et développe des mesures mesurables et des solutions constructives.	E.4.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en oeuvre de mesures adaptées à leur situation individuelle.	E.5.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral termine le processus de soutien et/ou d'éducation de manière professionnelle.	
		E.2.2 La consultante petite enfance avec diplôme relève lors de l'entretien le besoin de soutien des personnes de référence et des enfants en tenant compte des ressources disponibles, des facteurs de risques, des conflits possibles et des besoins en matière d'éducation.	E.3.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe des mesures en tenant compte de différentes sources de savoir, lignes directrices et/ou normes.	E.4.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral clarifie, avec la participation des personnes de référence et des enfants, les besoins de soutien et d'éducation.		
	E.6 Evaluer le processus de soutien		E.3.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral façonne le processus de planification d'entente avec les personnes de référence et l'équipe en considérant différentes perspectives pluridisciplinaires.	E.4.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral encourage les personnes de référence et les enfants à utiliser les réseaux de soutien et les moyens auxiliaires spécifiques.		
	E.6.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral documente le soutien de manière compréhensible. Elle analyse et évalue le processus de soutien et/ou d'éducation (établissement des objectifs, efficacité et économicité des mesures) de manière systématique à l'aune de critères spécifiques du domaine et communicatifs. Elle adapte le processus de soutien et/ou d'éducation de manière ciblée.			E.4.4 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral développe ou choisit des formes de soutien ou de prévention et promotion de la santé pertinentes reposant sur des preuves et l'analyse de son expérience. Elle tient compte du vécu des personnes concernées, du background socio-culturel et des ressources cognitives, émotionnelles et sensorimotrices des personnes de référence et des enfants.		

Annexe 1



Compétences opérationnelles La famille comme système évolutif

F Soutien et accompagnement	F.1 Identifier la „famille“ en tant que système et décrire les effets de facteurs systémiques sur la situation de soutien concrète	F.2 Conseiller et soutenir la famille comme système évolutif
	F.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie la „famille“ comme système changeant dans des contextes différents.	F.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral acquiert une vue d'ensemble des besoins d'intervention au moyen de méthodes systémiques et en déduit les mesures de soutien en collaboration avec les membres du système familial.
	F.1.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral analyse dans des situations de soutien concrètes les facteurs pertinents du système familial. F.1.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral apprécie les effets des facteurs d'influence et du contexte sur la famille.	F.2.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral soutient le système familial dans la mise en oeuvre des mesures convenues ou fixées.

Compétences opérationnelles Rôle, gestion du savoir et organisation

G Communication	G.1 Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle	G.2 Représenter les intérêts
	G.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral pilote et encourage la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution et s'engage pour une collaboration constructive.	G.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme défend de manière fondée les intérêts de l'enfant et de ses personnes de référence, prend en considération les droits fondamentaux de l'enfant et participe dans ce contexte activement aux processus décisionnels au niveau intraprofessionnel et interprofessionnel.
	G.1.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral évalue son propre style d'interaction avec les collaboratrices et collaborateurs et l'équipe interprofessionnelle.	



Annexe 1

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
H Gestion du savoir	H.1 Assurer sa propre formation continue et son propre développement H.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral suit les évolutions de son domaine de spécialisation ainsi que de la politique sanitaire et sociale.	H.2 Contribuer au développement professionnel de l'équipe H.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral comprend les relations complexes dans son domaine de travail, identifie les problématiques pertinentes pour la pratique, analyse et traite le savoir actuel et collabore à des projets de recherche. H.2.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral collabore à des groupes de travail et à des conférences sur l'échange intraprofessionnel et interprofessionnel. Elle contribue au développement professionnel.			
I Organisation	I.1 Développer le champ d'activité et l'organisation I.1.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral dirige des projets professionnels et internes à l'organisation.	I.2 Collaborer avec les professionnels I.2.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral coordonne la prise en charge interprofessionnelle et interdisciplinaire selon le contexte. I.2.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive. I.2.3 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise un comportement propice à la santé chez les collaborateurs.	I.3 Garantir et promouvoir la qualité I.3.1 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral représente l'expertise de son domaine de spécialisation dans des organes régionaux et suprarégionaux et dans des groupes de travail. I.3.2 La consultante petite enfance avec diplôme fédéral identifie les risques et dangers professionnels spécifiques liés à son domaine ainsi qu'en rapport avec l'autogestion. Elle utilise des stratégies d'adaptation et de gestion des différents types d'émotions de manière professionnelle.		



Annexe 2

Annexe 2 Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

Explications relatives aux modules

Module 1 : Introduction au soutien et aux contenus pédiatriques

Ce module est destiné aux compétences et ressources (connaissances, aptitudes et attitudes) centrales pour suivre avec succès les modules spécifiques. Pour piloter le développement des compétences dans le nouveau champ professionnel de la consultation parents-enfants de manière ciblée des contenus pédiatriques et les bases de la consultation et de l'accompagnement sont enseignés.

Module 2 : Aspects pédiatriques du processus de soutien

Dans ce module les contenus pédiatriques sont approfondis dans le cadre du processus de soutien en s'appuyant sur le module 1. Il comprend la collecte de données pédiatriques avec des instruments d'évaluation ainsi que leur analyse, évaluation et interprétation. Sur cette base les objectifs et les mesures appropriés sont convenus ou fixés avec les personnes de référence. La marche à suivre est convenue ou fixée sur la base de l'évaluation des mesures mises en œuvre.

Module 3 : Aspects communicatifs du processus de soutien

Ce module a pour but d'approfondir les bases théoriques de la communication et de développer les stratégies orientées vers la pratique pour gérer les situations de consultation complexes. Dans ce cadre, la gestion de situations de consultation présentant un défi et une charge émotionnelle est exercée et la sécurité dans des contextes communicatifs difficiles est renforcée. Pour ce faire les compétences nécessaires au soutien de familles dans des situations de vie présentant un défi sont construites. En outre, l'utilité du coaching et de la supervision est reconnue.

Module 4 : La famille comme système évolutif

Le soutien de familles dans la gestion de leurs tâches de manière orientée vers les solutions et les ressources exige la perception de la famille comme système et les processus y relatifs. Ce module est axé sur l'approche systémique. Il comprend des facteurs de protection et de risque, les conclusions correspondantes ainsi que l'appréciation de la nécessité de faire appel à une autre institution de soutien.

Module 5 : Rôle, gestion du savoir et organisation

Ce module est centré sur la confrontation avec le rôle professionnel, le positionnement dans le contexte de la politique professionnelle interdisciplinaire et les possibilités et limites concernées. Il comprend la réflexion des propres normes et valeurs, la compétence de présentation/de l'expression en public orientée vers la pratique et la capacité d'agir de manière professionnelle lors de négociations complexes et de collaboration interprofessionnelle.

Annexe 2 – Module 1

A Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B Contenus des modules et certificats de modules¹**Module 1 Introduction au soutien et à la pédiatrie****Contenus du module Introduction au soutien et aux contenus pédiatriques****A Domaine de compétences opérationnelles Gestion du savoir****A.1 Se préparer aux modules spécifiques**

A.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral pilote la construction des compétences de manière ciblée. Elle est consciente de son rôle, mène une réflexion sur ses attitudes ainsi que sur les valeurs et normes sous-jacentes et gère la proximité et la distance de manière professionnelle et individuelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes d'acquisition du savoir et sources de données et de connaissances concernant la branche ■ Moyens de communication analogique et numérique ■ Stratégies pour la réflexion de son propre comportement ■ Risques et dangers professionnels ■ Autogestion et stratégies de gestion ■ Bases de la communication et de la conduite d'entretien ■ Outils d'évaluation et critères de qualité ■ Signification de l'interprofessionnalité ■ Code éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'implique comme experte dans l'équipe interprofessionnelle ■ Estime l'importance des différentes sources de savoir de manière adéquate ■ Respecte le code éthique en vigueur ■ Utilise la juste distance dans la relation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve de réflexivité vis-à-vis de sa pratique professionnelle ■ Est disposée à faire évoluer sa pratique professionnelle sur la base de résultats d'évaluations ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés ■ Est consciente de la signification et du rôle des personnes concernées ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Reconnaît la signification des structures familiales ■ Respecte les possibilités et les limites des personnes de référence et des enfants ■ Est ouverte à différentes formes de communication

A.2 Appliquer de manière exemplaire les contenus spécifiques

A.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie des situations, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité.

¹ Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en consultation parents-enfants sont bien évidemment également concernés.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de l'enfant en bonne santé (0-5 ans) (état de santé général) ■ Conditions/paramètres psychosociaux qui assurent le développement sain d'un enfant (0-5 ans) ■ Comportement de sommeil normal ■ Connaissances de base de la peau saine ■ Bases des soins corporels, contrôles médicaux préventifs par le pédiatre et plan de vaccinations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ■ Recommandations de nourriture de la Société suisse de Nourriture (SSN) dans les cinq premières années de vie ■ Allaitement et nourriture spéciale ■ Maladies infantiles fréquentes ■ Prévention d'accidents
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifie les écarts de la norme des enfants entre 0-5 ans et clarifie la situation au travers de questions ciblées ■ Estime les risques d'accidents et renforce les compétences des parents en matière de prévention. ■ Applique les recommandations et connaissances de bases de la nourriture et de la prévention ■ Instruit les bases des soins corporels
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Respecte les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants ■ Fait preuve de considération et d'attention pour les ressources

B Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement

B.1 Acquérir les bases du soutien et de l'accompagnement

B.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral est consciente de son rôle d'experte. Elle reconnaît et décrit les situations de soutien avec leur multiplicité et instabilité. Elle mène une réflexion sur ses attitudes ainsi que sur les valeurs et les normes sous-jacentes. Elle gère de manière professionnelle et individuelle la proximité et la distance. Elle crée un climat empreint d'estime, de confiance et d'acceptation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approches du soutien et processus de relation professionnel ■ Points communs du soutien systémique, orienté solution et de la conduite d'entretien de motivation ■ Critères de qualité du soutien ■ Soutien aux moyens de communication numériques y compris les aspects juridiques et la protection de données ■ Instruments de réflexion ■ Différents settings du soutien
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Distingue différentes approches de soutien et les met en lien avec son quotidien de soutien ■ Décrit des critères de qualité du soutien professionnel ■ Applique des formes numériques dans le soutien et argumente les avantages, les inconvénients et les risques du soutien digital dans son champ professionnel ■ Décrit les composantes (systématique, différenciation, neutralité des valeurs, orientation aux données factuelles) des entretiens de conseil ■ Différencie différents settings de soutien ■ Décrit les facteurs essentiels du setting de soutien professionnel

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve d'empathie et de respect envers les personnes concernées ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes concernées ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Reconnaît la signification de la structure familiale ■ Respecte les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants ■ Est disposée à la réflexion
-----------	---

Certificat de module Introduction au soutien et à la pédiatrie

Certificat de module / Examen de module	<p>Partie A : Exemple de cas : Observation/visite d'une séquence de soutien dans la pratique. Traitement et réflexion écrits de la situation sur la base de questions en lien avec les bases pédiatriques et le soutien/le rôle ; volume : 3 à 5 pages.</p> <p>Partie B : Examen de connaissances : Choix multiple écrit, durée 30 minutes</p>
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de 5 ans.



Annexe 2 – Module 2

Module 2 Aspects pédiatriques du processus de soutien

Contenus du module Aspects pédiatriques du processus de soutien

C Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement

C.1 Identifier la situation

C.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie à partir des méthodes actuelles basées sur des données scientifiques et des connaissances professionnelles pédiatriques, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité.

C.1.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie au cours du soutien le comportement relationnel des personnes de référence et de l'enfant. Elle identifie l'état du développement psychomoteur, cognitif et émotionnel, l'état de santé physique de l'enfant et les éventuels troubles régulatoires, de croissance et de nutrition.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'enfant et de la famille en bonne santé : Écarts par rapport à la norme ■ Différents instruments d'évaluation ■ Processus de développement psychomoteurs, cognitifs et émotionnels différents ■ Comportements relationnels différents : Norme et écarts par rapport à la norme ■ Facteurs d'influence importants : facteurs de risque et de protection ■ Parents atteints de maladies psychiques ■ Dépression post-partum ■ Troubles régulatoires, de croissance et de nutrition
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Acquiert une vue d'ensemble spécifique de la situation de vie des enfants et des personnes de référence ■ Applique des instruments d'évaluation adaptés à la situation ■ Identifie les signes de danger psychique ou physique de l'enfant et des personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes concernées ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Reconnaît la signification de la dynamique familiale ■ Respecte les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants

C.2 Apprécier la situation et relever le besoin de soutien

C.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme analyse, interprète et évalue les données pédiatriques relevées. Pour ce faire, elle tient compte des estimations des personnes de référence.

C.2.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme relève le besoin de soutien des personnes de référence et des enfants en tenant compte des ressources disponibles, des facteurs de risques et des conflits possibles.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'enfant et la famille en bonne santé : Écarts par rapport à la norme ■ Processus de développement psychomoteurs, cognitifs et émotionnels différents : norme et écarts ■ Comportements relationnels différents : Norme et écarts ■ Facteurs d'influence importants : facteurs de risque et de protection
---------------	--

Annexe 2 – Module 2

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Résilience ■ Parents atteints de maladies psychiques ■ Troubles régulatoires, de la croissance et de la nutrition
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et interprète l'état de développement et de santé de l'enfant ■ Analyse et interprète l'état de santé des personnes de référence ■ Analyse et interprète les signes particuliers du comportement des enfants et des personnes de référence ■ Condense l'appréciation des différents facteurs pour obtenir une vue d'ensemble ■ Présente l'analyse de la situation de manière adaptée au public cible et demande l'appréciation des personnes de référence ■ Priorise les besoins de soutien et tient compte de l'appréciation des personnes de référence ■ Prend en considération les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants en tenant particulièrement compte du bien-être de l'enfant
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention dans les relations avec les personnes concernées et la prise de décisions

C.3 Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	
C.3.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe les objectifs avec les personnes de référence et les enfants en considérant diverses perspectives. Pour ce faire, elle se base sur des connaissances professionnelles pédiatriques, sur des données probantes et sur l'analyse de son expérience.	
C.3.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral développe et planifie d'entente avec l'équipe pluridisciplinaire des mesures et des solutions constructives. Elle gère les tensions et identifie les enjeux complexes.	
C.3.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe avec les personnes de référence des critères de prévention et de gestion à l'aune de critères.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte ■ Assurance, protection et promotion du bien-être de l'enfant ■ Compétences des membres de l'équipe interdisciplinaire ■ Stratégies de prévention et de gestion ■ Réseaux de soutien et de ressources environnementales
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Convient ou fixe avec les personnes de référence et les enfants des objectifs réalisables et contrôlables ■ Intègre à la planification le bien-être de l'enfant et la volonté et les potentialités des personnes de référence et des enfants ■ Planifie des mesures mesurables et développe des solutions constructives ■ Priorise les réseaux de soutien et de ressources environnementales en tenant compte des potentialités et des limites des personnes de référence et des enfants



Annexe 2 – Module 2

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la culture la dignité, et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Respecte les droits, les besoins et l'autodétermination des personnes de référence et des enfants ■ Prête attention aux possibilités et aux limites des personnes de référence et des enfants
-----------	---

C.4 Mettre en œuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants

C.4.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral propose des mesures appropriées de soutien et de promotion en tenant compte des besoins des personnes de référence et des enfants ainsi que de différentes sources de savoir, de lignes directrices et/ou de normes. Elle conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures adaptées à leur situation individuelle.

C.4.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral élabore, avec les personnes de référence, des stratégies et des mesures de promotion de la santé, de prévention et de bien-être.

C.4.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral encourage les personnes de référence et les enfants à utiliser les réseaux de soutien et les moyens auxiliaires spécifiques.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissances pédiatriques concernant les mesures fondées sur les données scientifiques, leur utilisation, leurs possibilités et leurs limites ■ Concepts et stratégies de la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention ■ Réseaux de soutien et de traitement ■ Loi sur la protection des enfants et des adultes / mise en danger du bien-être de l'enfant ■ Convention internationale des droits de l'enfant ■ Principes éthiques
---------------	---

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseille/soutient les personnes de référence et les professionnels concernant les mesures et les possibilités permettant d'atteindre les objectifs fixés dans des situations complexes et/ou instables et représentant un défi ■ Conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en application de mesures et dans l'utilisation de moyens auxiliaires spécifiques adaptés à la situation ■ Soutient les personnes de référence lors de l'évaluation et de l'organisation de réseaux de soutien
-----------	--

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Respecte les droits et l'autonomie des personnes de référence ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Est respectueuse envers toutes les personnes concernées indépendamment de leur biographie, origine, culture, religion et vision du monde ■ Fait preuve de considération et d'attention pour les ressources
-----------	---

C.5 Apprécier l'efficacité des mesures

C.5.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre à l'aune des objectifs fixés.



Annexe 2 – Module 2

C.5.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral décide, en tenant compte des personnes de référence et des enfants, si les mesures mises en œuvre sont à poursuivre, à adapter ou à mettre à fin.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documentation du processus ■ Instruments d'évaluation ■ Méthode de la pratique réflexive
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évalue l'effet des mesures mises en œuvre de manière critique et tire des conclusions correctes
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre en profondeur les personnes dans le contexte de la situation ■ Fait preuve de réflexivité vis-à-vis de sa pratique professionnelle ■ Est disposée à faire évoluer sa pratique professionnelle sur la base de résultats d'évaluations

Certificat de module Aspects pédiatriques du processus de soutien

Certificat de module / Examen de module	Analyse vidéo d'une situation de conseil/soutien d'une durée de 3 minutes. Réflexion écrite basée sur un raster défini sous forme d'un travail individuel de 5 à 7 pages
Durée du module	Durée indicative : 250 heures d'étude.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de 5 ans.

Annexe 2 – Module 3

Module 3 Aspects communicatifs du processus de soutien

Contenus du module Aspects communicatifs du processus de soutien

D Domaine de compétences opérationnelles Communication

D.1 Communiquer avec les personnes de référence et l'enfant

D.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral est consciente de son rôle d'experte. Elle analyse, pilote et évalue les processus de relation professionnelle. Elle mène une réflexion sur ses comportements ainsi que sur les valeurs et normes fondamentales. Elle gère de manière professionnelle et individuelle la proximité et la distance.

D.1.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral veille à un environnement propice au développement et à l'apprentissage dans le processus de soutien. Elle crée un climat empreint d'estime, de confiance et d'acceptation.

D.1.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral choisit et utilise des méthodes de communication pertinentes pour soutenir le développement de la relation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes de la conduite d'entretien ■ Théorie de la communication ■ Moyens de communication analogique et numérique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilise la juste distance dans la relation ■ Sait distinguer l'attitude professionnelle et personnelle ■ Utilise différentes méthodes de la conduite d'entretien ■ Utilise les moyens de communication de manière adaptée à la situation et documente le processus et les résultats ■ Mène et dirige les entretiens de manière structurée, objective, sensible, adaptée au destinataire, ciblée et empathique ■ Communique de manière symétrique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Est consciente de la signification et du rôle des personnes concernées ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Reconnaît la signification des structures familiales ■ Respecte les possibilités et les limites des personnes de référence et des enfants ■ Est ouverte à différentes formes de communication

E Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement

E.1 Identifier la situation

E.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie des situations à l'aide de méthodes communicatives basées sur des données scientifiques, en saisit la multiplicité, l'instabilité et la complexité. Elle tient notamment compte des potentialités et des limites des enfants et de leurs personnes de référence.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte ■ Assurance, protection et promotion du bien-être de l'enfant ■ Différents instruments d'évaluation ■ Différentes méthodes de la communication et de la conduite d'entretien
---------------	---

Annexe 2 – Module 3

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communication verbale et non verbale ■ Aspects interculturels du soutien
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilise les méthodes de la conduite d'entretien de manière adaptée au public cible et à la situation ■ Acquiert une vue d'ensemble spécifique de la situation de vie des enfants et des personnes de référence ■ Applique des instruments d'évaluation adaptés à la situation ■ Identifie de manière systématique les signes particuliers du comportement et de l'expression verbale des personnes de référence et des enfants ■ Identifie les signes de danger psychique ou physique de l'enfant et de la personne de référence, les aborde et prend les mesures correspondantes
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes concernées ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Reconnaît la signification de la structure familiale ■ Respecte les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants

E.2 Apprécier la situation et relever le besoin de soutien	
E.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme présente l'appréciation de la situation de manière adaptée au public cible et transmet les relations complexes de manière compréhensible.	
E.2.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme relève lors de l'entretien le besoin de soutien des personnes de référence et des enfants en tenant compte des ressources disponibles, des facteurs de risques, des conflits possibles et des besoins en matière d'éducation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte ■ Assurance, protection et promotion du bien-être de l'enfant ■ Différentes méthodes de la présentation et de la transmission ■ Méthodes de la recherche de consensus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et interprète les signes particuliers du comportement et de l'expression verbale des enfants et des personnes de référence ■ Présente l'appréciation de la situation de manière adaptée au public cible et demande l'estime des personnes de référence ■ Apprécie la volonté de coopération et les ressources des personnes de référence ■ Trouve des solutions consensuelles ■ Priorise les besoins de soutien et tient compte de l'appréciation des personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention dans les relations avec les personnes concernées et la prise de décisions ■ Respecte les potentialités et les limites des personnes de référence et des enfants en tenant particulièrement compte du bien-être de l'enfant

Annexe 2 – Module 3

E.3 Convenir ou fixer des objectifs et établir une planification	
E.3.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe des objectifs réalistes avec les personnes de référence et les enfants en considérant leurs potentialités et leurs préférences. Elle gère les tensions, identifie les enjeux complexes et développe des mesures mesurables et des solutions constructives.	
E.3.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral convient ou fixe des mesures en tenant compte de différentes sources de savoir, lignes directrices et/ou normes.	
E.3.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral façonne le processus de planification d'entente avec les personnes de référence et l'équipe en considérant différentes perspectives pluridisciplinaires.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte ■ Assurance, protection et promotion du bien-être de l'enfant ■ Méthodes de description d'objectifs et de mesures ■ Différents instruments de planification ■ Communication non violente orientée vers les solutions
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Convient ou fixe avec les personnes de référence et les enfants des objectifs réalisables et contrôlables ■ Décrit les mesures mesurables de manière compréhensible ■ Soutient les personnes de référence dans l'évaluation et l'organisation des réseaux de soutien ■ Applique les instruments de planification de manière adaptée à la situation ■ Intègre à la planification les personnes de référence et les enfants en tenant compte du bien-être de l'enfant ■ Développe des solutions constructives et les présente de manière compréhensible ■ Applique des stratégies pour gérer les tensions et les enjeux complexes
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la culture la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Respecte les droits, les besoins et l'autodétermination des personnes de référence et des enfants ■ Prête attention aux possibilités et aux limites des personnes de référence et des enfants
E.4 Mettre en œuvre des mesures soutenant et encourageant les personnes de référence et les enfants	
E.4.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures adaptées à leur situation individuelle.	
E.4.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral clarifie, avec la participation des personnes de référence et des enfants, les besoins de soutien et d'éducation.	
E.4.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral encourage les personnes de référence et les enfants à utiliser les réseaux de soutien et les moyens auxiliaires spécifiques.	
E.4.4 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral développe ou choisit des formes de soutien ou de prévention et promotion de la santé pertinentes reposant sur des preuves et l'analyse de son expérience. Elle tient compte du vécu des personnes concernées, du background socio-culturel et des ressources cognitives, émotionnelles et sensorimotrices des personnes de référence et des enfants.	

Annexe 2 – Module 3

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réseaux de soutien et de traitement ■ Loi sur la protection des enfants et des adultes / mise en danger du bien-être de l'enfant ■ Convention internationale des droits de l'enfant ■ Principes éthiques ■ Différents méthodes et moyens de l'éducation, du soutien et de l'accompagnement ■ Modèles et méthodes en matière d'éducation ■ Aspects interculturels du soutien
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutient les personnes de référence et les enfants dans la gestion de la situation de vie actuelle de manière orientée vers les ressources et propice au développement ■ Renforce les compétences (parentales) des personnes de référence ■ Assume son rôle et pose ses limites ■ Réagit de manière adéquate aux signes particuliers du comportement et de l'expression verbale des personnes de référence et des enfants ■ Conseille et soutient les personnes de référence dans la mise en application de mesures et dans l'utilisation de moyens auxiliaires spécifiques adaptés à la situation ■ Intègre le processus d'éducation dans le processus d'accompagnement ■ Promeut de façon ciblée, la compétence personnelle et en matière de santé ainsi que l'empowerment des personnes de référence et des enfants ■ Sensibilise et encourage les personnes de référence dans la perception des capacités intuitives, ainsi que dans l'interprétation des signaux de l'enfant ■ Respecte les lois en vigueur et les procédures cantonales en matière de protection de l'enfant ■ S'engage pour l'enfant et a une démarche active en matière de protection de l'enfant ■ Participe à la demande des autorités aux investigations
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Respecte les droits et l'autonomie des personnes de référence ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Est respectueuse envers toutes les personnes concernées indépendamment de leur biographie, origine, culture, religion et vision du monde ■ Respecte l'importance des rituels ■ Fait preuve de considération et d'attention pour les ressources

E.5 Terminer le processus de soutien

E.5.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral termine le processus de soutien et/ou d'éducation de manière professionnelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Différentes possibilités de terminer le processus de soutien ■ Motifs de l'arrêt de processus de soutien
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Termine le processus de soutien de manière professionnelle ■ Réfléchit systématiquement aux processus de soutien interrompus, regroupe les causes et formule des stratégies en inter- ou supervision
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et leurs situations de manière différenciée ■ Fait preuve de réflexivité vis-à-vis de sa pratique professionnelle

Annexe 2 – Module 3

E.6 Évaluer le processus de soutien	
E.6.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral documente le soutien de manière compréhensible. Elle analyse et évalue le processus de soutien et/ou d'éducation (établissement des objectifs, efficacité et économicité des mesures) de manière systématique à l'aune de critères spécifiques du domaine et communicatifs. Elle adapte le processus de soutien et/ou d'éducation de manière ciblée.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étapes du processus de soutien, critères d'examen systématiques du processus ■ Documentation du processus ■ Instruments d'évaluation ■ Méthodes de la pratique réflexive
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documente le processus de soutien ainsi que l'état des enfants et des personnes de référence de manière adéquate et en considérant les dispositions de l'organisation ■ Évalue le processus de soutien de manière permanente et critique à la fin ■ Tire des conclusions de l'évaluation et adapte les mesures si besoin
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes dans le contexte de la situation en profondeur ■ Fait preuve de réflexivité vis-à-vis de sa pratique professionnelle ■ Est disposée à faire évoluer sa pratique professionnelle sur la base de résultats d'évaluations

Certificat de module Aspects communicatifs du processus de soutien

Certificat de module / Examen de module	<p>Point de départ : Exemple de cas complexe préétabli par écrit d'une page.</p> <p>Travail individuel écrit de 5 à 7 pages : Préparation d'un entretien de soutien avec estimation des risques, formulation des objectifs et des mesures et argumentation différenciée du choix, formulation des critères d'évaluation.</p>
Durée du module	Durée indicative : 250 heures d'étude.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de 5 ans.

Annexe 2 – Module 4

Module 4 La famille comme système évolutif
Contenus du module La famille comme système évolutif
F Domaine de compétences opérationnelles Soutien et accompagnement

F.1 Identifier la „famille“ en tant que système et décrire les effets de facteurs systémiques sur la situation de soutien concrète

F.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie la „famille“ comme système évolutif dans des contextes différents.

F.1.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral analyse dans des situations de soutien concrètes les facteurs pertinents du système familial.

F.1.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral apprécie les effets des facteurs d'influence et du contexte sur la famille.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes de base de l'approche systémique, attitude, méthode de travail et limites ■ Présentations de différents systèmes familiaux ■ Instruments d'évaluation de la famille ■ Facteurs d'influence pertinents: facteurs de risque et de protection ■ Parents atteints de maladie psychiques ■ Personnes issues de la migration et facteurs d'influence interculturels ■ Traumatismes ■ Nouvelles formes familiales en raison de l'évolution de la société ■ Politique familiale actuelle; bases et conditions-cadre légales
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse le système familial à l'aide de méthodes systémiques ■ Analyse et interprète les facteurs d'influence et leur importance dans différents contextes socio-culturels ■ Décrit les effets des facteurs d'influence et du contexte sur le système familial
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaît la signification des structures familiales ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Respect les droits, les besoins et l'autonomie du système familial ■ Respecte les possibilités et les limites système familial

F.2 Conseiller et soutenir la famille comme système évolutif

F.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral acquiert, avec l'implication des membres du système, familial une vue d'ensemble des besoins d'intervention au moyen de méthodes systémiques et en déduit les mesures de soutien en collaboration avec la famille.

F.2.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral soutient le système familial dans la mise en œuvre des mesures convenues ou fixées.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tâches des membres du système familial pour l'assurance du bien-être de l'enfant ■ Offre de garde d'enfants en dehors de la famille, en milieu collectif ou en accueil familial ■ Offres pour les familles et les personnes de référence des enfants
---------------	--

Annexe 2 – Module 4

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Estime les potentialités et les limites du système familial pour garantir le bien-être de l'enfant et en déduit les besoins de soutien ■ S'engage à une démarche active pour la protection de l'enfant ■ Cherche des solutions ciblées avec la famille en s'appuyant sur l'approche systémique ■ Soutient les familles présentant des besoins et défis spécifiques comme une maladie psychique d'un parent, une origine étrangère et différentes formes familiales ■ Trouve des solutions appropriées avec les familles présentant des besoins spécifiques et des défis ■ Priorise les offres de réseaux avec un accent particulier sur le système familial ■ Fait appel à temps à d'autres professionnels ■ Mène une réflexion continue sur le résultat de ses mesures de conseil et de soutien
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaît la signification des structures familiales ■ Respecte l'individualité, la dignité, la culture et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes concernées et leurs situations de manière différenciée ■ Respect les droits, les besoins et l'autonomie du système familial ■ Respecte les possibilités et les limites système familial

Certificat de module La famille comme système évolutif

Certificat de module / Examen de module	<p>Des descriptions de cas de situations professionnelles pertinentes sont analysées, étudiées et évaluées par les candidates et candidats, sur la base de questions de réflexion écrites. Dans ce contexte, les candidates et candidats se concentrent aussi bien sur les actions professionnelles promises au succès que sur leur rôle et leur identité professionnels.</p> <p>Durée de l'épreuve orale : 20 à 30 minutes.</p> <p>Durée de l'épreuve écrite : 120 minutes.</p> <p>Au début du module, le prestataire du module informe les participantes et participants par écrit sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 150 heures d'étude.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de 5 ans.



Annexe 2 – Module 5

Module 5 Rôle, gestion du savoir et organisation
Contenus du module Rôle, gestion du savoir et organisation
G Domaine de compétences opérationnelles Communication
G.1 Communiquer avec les autres soignants comme au sein de l'équipe interprofessionnelle

G.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral pilote et encourage la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution et s'engage pour une collaboration constructive.

G.1.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral évalue son propre style d'interaction avec les collaboratrices et collaborateurs et l'équipe interprofessionnelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cahier des charges et rôles des professionnels (connaissances de systèmes, concepts, structures organisationnelles, secret professionnel) ■ Modèles de la communication intraprofessionnelle et interprofessionnelle
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communique avec les autres soignants et avec les membres des autres groupes professionnels de manière adaptée au destinataire ■ Encourage la construction relationnelle ■ Argumente les décisions lors de différences ■ Conduit des discussions de cas de manière professionnelle, transmet ses expériences et participe de manière active; tient compte d'autres propositions ■ Communique et présente des informations complexes de façon concise et adaptée aux destinataires ■ Aborde les problèmes et réagit à temps ■ Développe ses propres stratégies dans les rapports interprofessionnels et les met en œuvre ■ Applique de manière adaptée les règles de la communication lors d'un entretien conflictuel ■ Pratique une culture d'erreurs ouverte ■ Représente la compétence en soutien au sein de l'équipe interprofessionnelle, collabore avec tous les participants dans un esprit de partenariat
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fait preuve de considération, se montre respectueuse et orientée vers l'équipe ■ A le sens des responsabilités ■ Est ouverte à la nouveauté ■ Se montre empathique ■ Se montre ouverte au feedback (communication circulaire)

G.2 Représenter les intérêts

G.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme défend de manière fondée les intérêts de l'enfant et de ses personnes de référence, prend en considération les droits fondamentaux de l'enfant et participe dans ce contexte activement aux processus décisionnels au niveau intraprofessionnel et interprofessionnel.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèles de processus décisionnels éthiques ■ Intérêts supérieurs de l'enfant (droit de l'enfant) ■ Modèles de désescalade
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique les modèles de résolution de conflit ■ Applique les principes éthiques de manière adaptée à la situation

Annexe 2 – Module 5

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte les personnes ayant des contextes et des histoires de vie différents ■ Se montre ouverte à la réflexion ■ Renforce le pouvoir d’agir aux familles ■ Respecte la décision des personnes de référence et des enfants en tenant compte du bien-être de l’enfant
-----------	--

H Domaine de compétences opérationnelles Gestion du savoir

H.1 Assurer sa propre formation continue et son propre développement

H.1.1 L’experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral suit les évolutions de son domaine de spécialisation ainsi que de la politique sanitaire et sociale.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégies pour la réflexion de son propre comportement ■ Promotion de la santé à la place ce travail ■ Développements de son domaine de spécialisation ■ Évolutions de la politique sanitaire et sociale dans le domaine de l’enfance et de la famille
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suit régulièrement et de manière ciblée les évolutions de son domaine de spécialisation ainsi que de la politique sanitaire et sociale
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se développer continuellement au niveau professionnel ■ Se montre curieuse, motivée et ouverte à la nouveauté ■ Fait preuve d’engagement ■ Se montre ouverte à l’autoévaluation

H.2 Contribuer au développement professionnel de l’équipe

H.2.1 L’experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral comprend les relations complexes dans son domaine de travail, identifie les problématiques pertinentes pour la pratique, analyse et traite le savoir actuel et collabore à des projets de recherche.

H.2.2 L’experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral collabore à des groupes de travail et à des conférences sur l’échange intraprofessionnel et interprofessionnel. Elle contribue au développement professionnel.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Différences entre stratégies et contexte opérationnel dans le domaine de travail ■ Méthodes d’acquisition du savoir et sources de données et de connaissances concernant la branche ■ Pertinence des différentes sources de connaissances (savoir-faire, résultats de recherche, etc.) ■ Critères de qualité pour évaluer les informations et les sources ■ Méthodes permettant de formuler des problématiques pertinentes et de faire des liens avec le savoir ■ Organes professionnels ■ Organes de la politique sociale et professionnelle
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribue au développement de son domaine de spécialisation et participe activement au transfert des nouvelles connaissances dans les situations diverses ■ Relie les nouvelles connaissances à des interfaces interdisciplinaires ■ Développe le profil de la profession en tenant compte de l’évolution sociale et politique ■ S’engage pour les intérêts professionnels envers les autorités et les offices, dans l’économie et dans les médias



Annexe 2 – Module 5

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se développer continuellement ■ Se montre curieuse, motivée et ouverte à l'innovation ■ Fait preuve d'engagement ■ Se montre ouverte à la réflexion
-----------	---

I Domaine de compétences opérationnelles Organisation

I.1 Développer le champ d'activité et l'organisation

I.1.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral dirige des projets professionnels et internes à l'organisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes de la gestion de projet ■ Organisation du travail ■ Méthodes concernant le réseau et la coordination ■ Méthodes de l'évaluation de projet ■ Gestion de crises
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clarifie son mandat de projet ■ Organise et planifie le travail de projet ■ Utilise les ressources personnelles, économiques et écologiques dans ses actions ■ Agit de manière orientée vers les objectifs et le mandat ■ Respecte le calendrier ou l'adapte aux circonstances ■ Travaille de manière interdisciplinaire ■ Assume une responsabilité de direction
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est ouverte à la formation continue ■ Est consciente de son rôle professionnel ■ Démonstre une attitude consensuelle ■ Se montre digne de confiance

I.2 Collaborer avec les professionnels

I.2.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral coordonne la prise en charge interprofessionnelle et interdisciplinaire selon le contexte.

I.2.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.

I.2.3 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise un comportement propice à la santé chez les collaborateurs.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Direction d'entretien et modération ■ Formes du processus décisionnel éthique ■ Protection de la santé et sécurité au travail ■ Gestion de conflits ■ Méthodes de médiation orientées vers les solutions
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Anime des groupes de travail / groupes d'intervention ■ Assume la responsabilité technique et pilote les processus techniques de manière autonome ■ Identifie à temps les conflits et les contraintes et met en œuvre les mesures adéquates ■ Accepte les divergences de valeurs et sert de médiatrice entre les parties ■ Respecte les chemins décisionnaires

Annexe 2 – Module 5

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impose des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et s'engage en faveur d'améliorations ■ Coordonne la collaboration intraprofessionnelle, interprofessionnelle et interdisciplinaire ■ Conseille l'équipe l'interprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est authentique ■ Est disposée à remettre les pratiques en question (pratique réflexive) ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement ■ Démontre de l'auto-congruence

I.3 Garantir et promouvoir la qualité	
I.3.1 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral représente l'expertise de son domaine de spécialisation dans des organes régionaux et suprarégionaux et dans des groupes de travail.	
I.3.2 L'experte en consultation petite enfance avec diplôme fédéral identifie les risques et dangers professionnels spécifiques liés à son domaine ainsi qu'en rapport avec l'autogestion. Elle utilise des stratégies d'adaptation et de gestion des différents types d'émotions de manière professionnelle.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de la qualité dans le domaine spécifique ■ Pratique réfléchi du soutien ■ Formes d'évaluation ■ Groupes spécialisés régionaux et nationaux ■ Code de déontologie en vigueur ■ Risques, dangers et stratégies d'adaptation spécifiques à la profession ■ Standards et dispositions actuels
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaît les situations qui provoquent une charge émotionnelle et les stratégies d'adaptation appropriées ■ Respecte le code de déontologie en vigueur
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prend soin d'elle et des autres ■ Est préparée aux conflits et apte à les régler ■ Est déterminée

Certificat de module Rôle, gestion du savoir et organisation

Certificat de module / Examen de module	Participation à une discussion dirigée en groupes, avec 3 à 5 membres de groupe (durée 45 minutes) avec 3 à 5 questions.
Durée du module	Durée indicative : 150 heures d'étude.
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de 5 ans.

